Envoyé en préfecture le 22/06/2021 Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID: 062-216205633-20210614-2021_14_06_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la convocation:

07 Juin 2021

Date d'affichage:

07 Juin 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 26 Procuration: 1

Pour: 27 Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Μ. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Jöel OUVRY, Mme Perrine Michael FRUCHART. Μ. Bruno LOTHE, Μ. HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy OUESTE, M. Philippe CARON, Mme PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusé: M. Serge HERMANT.

<u>Absents</u>: Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Admission en non-valeur

Envoyé en préfecture le 22/06/2021 Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID: 062-216205633-20210614-2021_14_06_10-DE

Monsieur le Comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement d'un titre de recettes d'un montant de 125.80€, relatif à la restauration scolaire.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ce titre.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre et 0 abstention).

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur d'un titre de recettes d'un montant de 125.80€ relatif à la restauration scolaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant